



Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rapports des pays en vue du *troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a l'honneur de se référer à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «la Commission»), créée en application de l'article VI.1 de l'Acte constitutif de l'Organisation. La Commission est un espace intergouvernemental de débat et de négociation sur les questions relatives à la biodiversité au service de l'alimentation et de l'agriculture.

À sa seizième session ordinaire (Rome, 30 janvier – 3 février 2017), la Commission a approuvé un calendrier révisé pour la préparation du troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (ci-après «le troisième Rapport») et a décidé qu'il serait présenté à sa dix-neuvième session ordinaire qui se tiendra en 2023.

À cet égard et comme précisé dans la lettre circulaire aux gouvernements datée du 18 juin 2019 (réf. C/CBD-10), il est rappelé aux États membres de la Commission et aux autres pays que leurs contributions à l'élaboration du troisième Rapport sont attendues. Plus particulièrement, les États membres sont invités à:

- 1) **désigner un point focal national pour les ressources phytogénétiques**, s'ils ne l'ont pas encore fait. Le point focal national coordonnera le rapport national. Le nom, le titre officiel et l'adresse, y compris le numéro de téléphone, le numéro de télécopie et l'adresse électronique, du point focal national doivent être communiqués à l'adresse suivante: wiews@fao.org;
- 2) **communiquer d'ici au 31 décembre 2020 leur rapport** sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (deuxième Plan d'action mondial); ce rapport couvrira la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2019;
- 3) **communiquer d'ici au 31 décembre 2020** un exposé récapitulatif des progrès accomplis dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial depuis le 1^{er} janvier 2012, avec indication des lacunes à combler et des difficultés rencontrées.

Les rapports nationaux doivent être soumis par les points focaux nationaux au moyen de l'outil de suivi du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS), qu'on trouve sur le site web de la FAO à l'adresse suivante: www.fao.org/pgrfa. L'outil de suivi a été adapté en fonction de la liste révisée des indicateurs et il comprend de nouvelles sections pour les exposés récapitulatifs, comme convenu par la Commission à sa dernière session.

Les rapports nationaux peuvent être rédigés dans toutes les langues officielles des Nations Unies, de préférence en anglais, espagnol ou français.

Des instructions destinées à aider les pays à établir leurs rapports, ainsi qu'un mode d'emploi de l'outil de suivi WIEWS, sont disponibles sur la page web susmentionnée.

La présente communication est envoyée aux destinataires de tous les Membres de la FAO, selon les voies de communication officielles de la FAO:

Pour SUITE À DONNER/INFORMATION, selon le cas:

- Destinataires principaux (ministres des affaires étrangères ou de l'agriculture ou autres destinataires désignés par le gouvernement);
- Représentants permanents auprès de la FAO/ambassades.